



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES



DEMANDE D’AFFILIATION

Année :

En application de la loi 84-610 du 16 Juillet 1984 et des décrets n° 85-236, 237 et 238 du 13 Février 1985, toute association affiliée à la F.F.P.J.P. s’engage à respecter et appliquer les règlements en vigueur et directives de la F.F.P.J.P. et de ses organes déconcentrés

N° affiliation :

Nom exact du club :

Adresse complète du club :

Adresse pour le courrier :

Téléphone du club :

@mail du club :

Le Président,

Nom :

Prénom :

Tél :

@mail

Le club s’engage avec l’accord de son bureau et de son assemblée générale à suivre les prescriptions indiquées ci-dessus l’obligeant en toutes circonstances à ne porter atteinte au bon déroulement de la vie compétitive du Comité départemental.

Fait à

, le

Cachet du club

Signature